

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 8

Artikel: Fortifications et réduit en Suisse [fin]
Autor: Martin, Paul-E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trine de Monroe, élément fondamental de l'isolationnisme. « Evacuer la plupart des bases à l'étranger et tout faire pour encourager, par la voie diplomatique, le neutralisme d'un certain nombre de pays », tel est le programme qu'une presse new-yorkaise expose pour le futur président.

Il y a pourtant dans le monde en armes quelque chose de changé et qui est grave pour l'Occident. Devant le dynamisme russe, l'Amérique se sent portée à céder du terrain. L'initiative passe du côté adverse. C'est maintenant moins elle qui encercle les pays de l'Est qu'elle ne se voit à son tour menacée d'encerclement.

Et voilà pourquoi c'est se montrer clairvoyant que dire combien les temps restent durs et l'avenir menaçant.

J. REVOL

Fortifications et Réduit en Suisse

(fin)

Au commencement de 1885, le devis du premier projet de fortifications du massif du Gothard faisait prévoir une dépense de 2 760 000 francs. Mais ces prévisions sont largement dépassées en 1889. Le crédit de 1 800 000 francs du budget de 1889 devra être consacré à l'achèvement des deux ouvrages d'Airolo. Il ne restera que 130 000 francs pour Andermatt. Mais d'autres ouvrages sont prévus à Andermatt, sur les cols de l'Oberalp, de la Furka et du Gothard, de même pour l'armement et l'approvisionnement en munitions. La commission des fortifications estime indispensable la construction d'un second fort pour la défense du Gothard et des routes des Alpes qui viennent se joindre dans la vallée d'Urseren. Les études formulent une dépense de 6 millions. Le Conseil fédéral obtient le 26 juin un crédit de 600 000 fr¹.

¹ *Message du Conseil fédéral du 3 juin 1889. - Feuille Fédérale, 1889, vol. III, pp. 341-345.*

En 1893, les fortifications du Gothard sont considérées comme presque terminées et, en grande partie, remises par le Génie à l'Administration. Au sud, le fort d'Airolo, la batterie à ciel ouvert de Motto-Bartola. Au centre du massif, la vallée d'Urseren avec les ouvrages d'Andermatt, les forts de Bühl et du Bätzberg, des galeries, des casernes. D'autres positions ferment le trou d'Uri, la vallée d'Urseren, l'Oberalp. Il reste à remettre les ouvrages de la Furka, une galerie à Airolo et des baraquements¹.

Le *Message du Conseil fédéral du 8 décembre 1892* concerne l'organisation de la défense et de l'administration des fortifications du Gothard. Il est suivi d'un *Rapport* du Conseil fédéral du 5 décembre 1892².

Les crédits accordés jusqu'au 1^{er} janvier 1892 ont été de 9 170 000 francs. Pour terminer selon le nouveau programme, il faut encore 4 717 000 francs, total 13 887 000 francs. Pour le moment, ce nouveau crédit a été réduit à 2 217 000 fr. pour terminer les travaux.

A ce sujet, le Conseil fédéral s'exprime ainsi : « Nous nous trouvons actuellement sous la pression de l'opinion publique demandant péremptoirement qu'il soit mis un terme aux dépenses affectées aux fortifications du pays. Nous devons tenir compte de cet esprit du peuple ; autrement nous courrions le risque de voir s'étendre le mécontentement aux dépenses militaires en général et se produire, dans ce domaine, une réaction qui pourrait avoir des effets bien plus graves au point de vue de la défense du pays que ne l'est l'état relativement incomplet des travaux du Gothard. »

Le gouvernement fédéral ne cherche pas à donner une justification motivée aux fortifications du Gothard. Il limite provisoirement les frais, pour des raisons d'opportunité politique.

¹ *Revue Militaire Suisse*, 38^e année, 1893, pp. 1-10, article du lieutenant-colonel PFUND.

² *Feuille Fédérale*, 1893, vol. V, pp. 751-753 et 1011-1012. Cf. *Revue Militaire Suisse*, 38^e année 1893, pp. 23-25.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1892, les crédits et dépenses se décomposent comme suit : Airolo, 2 706 000 francs, sommes nécessaires 3 460 000 francs. Hospice du Gothard 98 000 francs sommes nécessaires 630 000 francs. Andermatt, 3 925 000 fr., sommes nécessaires 5 015 000 francs. Oberalp, 505 000 francs, sommes nécessaires 805 000 francs. Furka, 490 000 francs, sommes nécessaires 1 258 000 francs. Divers et imprévus, 163 000 francs, sommes nécessaires 219 000 francs.

Le Bureau et la Commission des fortifications ont déclaré expressément qu'il ne s'agissait que d'une renonciation momentanée à des travaux nécessaires et « que ces travaux sont indispensables pour compléter les travaux du Gothard, dans les conditions voulues ; leur non-exécution laisserait subsister des lacunes qu'il faudra compléter un jour. » Le Conseil fédéral estime nécessaire d'exécuter de nouveaux travaux, notamment à l'Oberalp. Il a décidé d'autoriser le Département militaire fédéral à continuer sans interruption les travaux complémentaires au col du Gothard, à Andermatt, à l'Oberalp. Ce qui entraîne un crédit supplémentaire de 2 217 000 francs, par réduction des crédits de la commission.

Mais déjà, le Conseil fédéral a décidé la construction d'ouvrages à Saint-Maurice. Son *Message* du 30 mai 1892 a pour objet « le complément des fortifications de Saint-Maurice »¹. La vallée du Rhône, dit-il, présente une grande importance pour des mouvements de troupes du nord et de l'ouest de l'Europe, et en sens inverse, ainsi que pour une tentative de passage constituant un danger pour notre indépendance. Des travaux ont déjà été entrepris par la Confédération, dans la première partie du siècle (1831) pour des ouvrages fortifiés au défilé de Saint-Maurice. S'ils ne sont pas complétés, ces ouvrages ne seraient plus capables de remplir leur rôle. La position choisie, étant donné la configuration du terrain, limitera la dépense, dont la moitié sera

¹ *Feuille Fédérale* 1893, vol. III, pp. 712-713.

utilisée à l'armement et aux munitions, l'autre moitié à des constructions. La somme demandée est de 2 000 000 de francs. Elle sera portée à 2 100 000 francs par l'Arrêté fédéral du 24 juin 1892.

Les débats au Conseil National et au Conseil des Etats firent connaître des avis divergents, quant au choix de la position, Martigny ou Saint-Maurice. Martigny avait l'avantage de pouvoir agir sur les débouchés du Grand-Saint-Bernard et de la Tête Noire. Mais les dépenses seraient énormes. Saint-Maurice est une excellente position. Son inconvénient est qu'elle ne ferme pas aussi facilement la route à l'invasion du Valais par un corps de troupes descendant du Grand-Saint-Bernard ou de la Tête Noire et pouvant s'emparer des cols du Sanetsch, du Rawil et de la Gemmi, qui peuvent, eux, être facilement défendus. D'où la préférence donnée à Saint-Maurice. L'autre opinion réclamait une étude générale accompagnée de devis et critiquait ce qu'il considérait comme tardif, par rapport au Gothard¹.

Comme il avait été prévu, les constructions ne s'en tinrent pas au programme de 1892. Le 1^{er} juin 1896, le Conseil fédéral demande à l'Assemblée fédérale un crédit de 1 725 000 francs à répartir de 1896 à 1898, pour la construction de casernes et d'habitations de fonctionnaires à Andermatt, ainsi que pour l'achat de terrains pour des places d'exercices et de tir. Il s'agit d'organiser Andermatt en place d'armes, de construire une caserne casematée dans la gorge du fort Bühl et une caserne du temps de paix. L'Arrêté fédéral porta la dépense à 2 430 000 francs à répartir sur cinq années².

En 1899, il est question d'études pour des compléments au Saint-Gothard et à Saint-Maurice, de même que de travaux à la Luziensteig. L'Arrêté fédéral du 9 décembre 1899 accorda 800 000 francs sur une demande de crédits d'un million

¹ *Revue Militaire Suisse*, 37^e année 1892, pp. 305-314.

² *Feuille Fédérale*, 1896, vol. III, pp. 557-574.

pour la construction de casernements à Saint-Maurice, à répartir sur cinq années. A ce propos, le rapporteur de la commission du Conseil National, le colonel Gallati donnait le résumé suivant du coût total des fortifications, soit :

Gothard	Fr. 12 655 000
Saint-Maurice	» 3 182 000
Casernes	» 2 595 000
Etablissements communs.	» 3 066 000
Etudes, commissions, etc.	» 177 000
Total.	Fr. 21 675 000 ¹

Nous arrêtons ici ces mentions résumées et simplifiées des fortifications et des dépenses qu'elles ont entraînées. La liste n'en est pas close, au contraire. Mais il nous suffit de rappeler dans quelles conditions les ensembles fortifiés du Gothard et de Saint-Maurice ont été entrepris et réalisés dans leur majeure partie.

De tous les systèmes discutés, c'est avec le projet présenté, en 1862, par le capitaine William Huber, devenu lieutenant-colonel et ingénieur de la I^{re} Division, démissionnaire en 1877, que les fortifications du Gothard présentent le plus d'analogies, avec ses ouvrages, à Brigue et Urseren, alors même que son camp retranché s'étendait de Stans à Brigue.

Il est intéressant, par ailleurs, de rappeler certaines appréciations inspirées à des contemporains, non pas tant par la technique des fortifications en Suisse, mais par leur conception fondamentale au point de vue stratégique.

En 1890, un des collaborateurs politiques les plus autorisés de la *Revue des Deux Mondes*, Charles de Mazade, consacre l'une de ses chroniques à la Belgique et à la Suisse devant la *Triple Alliance* ².

« Entre la France et l'Allemagne, écrit-il, la Belgique et la Suisse se sentent pressées, menacées, peu ou mal pro-

¹ Voir *Revue Militaire Suisse*, 41^e année, 1896, pp. 384-386.

² *L'Europe et les Neutralités. La Belgique et la Suisse devant la Triple Alliance.* — *Revue des Deux Mondes*, 60^e année, 1890, tome 98, pp. 274-312.

tégées par la légalité européenne et d'autant plus jalouses de se défendre par leurs propres forces, de sauvegarder leur indépendance et leur inviolabilité. » La Suisse est enserrée dans la Triplice. Elle a maintenant des forces militaires assez sérieuses, une armée suffisamment organisée pour sa destination défensive. La France n'a aucun intérêt à traverser la Suisse pour marcher sur Berlin. Elle demande que son flanc droit soit assuré. L'Italie étant l'alliée de l'Allemagne, la France aurait intérêt à la fortification de Saint-Maurice. « Le pavillon fédéral hissé sur les bastions de Saint-Maurice serait un engagement moral et matériel qui couperait court à toutes les incertitudes du premier moment et déconcerterait toutes les tentatives de surprise. » Dans le cas d'une violation de la Suisse de la part de l'Allemagne, une marche à travers elle serait liée aux opérations de la Triple Alliance. L'Italie pourrait être tentée de pénétrer en Suisse par le Saint-Bernard, le Simplon et le Saint-Gothard, citadelle de la Suisse. Au demeurant, il ne semble pas que la Triple Alliance ait un intérêt bien sensible dans une guerre de Suisse ou de Belgique. Mais la situation générale est menaçante.

Cette indication relative à Saint-Maurice ne devait pas être ignorée par le gouvernement fédéral. Peut-être coïncidait-elle avec d'autres informations. Toujours est-il que Charles de Mazade s'exprime en 1890 et que c'est en 1892, que les crédits pour la fortification de Saint-Maurice sont votés.

En cette année 1892, la *Revue Militaire Suisse* résume, d'après le *Journal de Genève* les discussions relatives à Saint-Maurice¹. Le Gothard est un camp retranché, sur toutes ses faces, Saint-Maurice un fort d'arrêt, selon le système du cordon. La fortification du Jura, des Grisons et de la Suisse septentrionale s'imposera. Un fort est déjà prévu à la Luziensteig. La seule solution rationnelle doit consister en un programme d'ensemble, sous forme de loi. La constellation

¹ *Les questions militaires à l'Assemblée fédérale. — Revue Militaire Suisse, 37^e année, 1892, pp. 305-314.*

politique du moment ne doit pas exercer une influence prédominante.

Le rédacteur de la *Revue*, qui ne peut être que le colonel divisionnaire Ferdinand Lecomte, saisit cette occasion pour rappeler les opinions exprimées, dès 1880 sur le problème de la défense du pays et sur le recours aux systèmes fortifiés. La combinaison Luziensteig-Saint-Gothard-Saint-Maurice est ancienne et excellente pour barrer les grandes voies du sud, Splügen-Gothard-Simplon. Elle empêche toute attaque venant de l'Italie et, en même temps, couvre l'Italie contre une entreprise telle que celle de Napoléon franchissant le Grand-Saint-Bernard. Mais elle ne serait pas d'un grand secours dans le cas d'une attaque française sur le Plateau ou contre une armée allemande agissant sur le front Nord. Même le camp retranché du Gothard aurait peu d'utilité dans ce cas. Une fois le Plateau dans les mains de l'ennemi, l'armée suisse serait bloquée dans ce vaste camp. On a repris l'idée de la place centrale et on l'a transportée au Gothard, dans des conditions plus économiques, mais à plus d'un égard, inférieures. On aurait dû faire moins grand au Gothard et se contenter des ouvrages du front Sud. Le colonel Lecomte reste donc fidèle à l'idée qu'il a toujours soutenue, celle d'établir un camp retranché en un lieu plus favorable, permettant de le rattacher à un système complet de fortification de la Suisse. La place centrale n'exclut pas les retranchements à la frontière par de petits ouvrages, recommandés par le Général Dufour. Elle doit être en mesure de recevoir des magasins, des arsenaux, des dépôts, même les organes du gouvernement. Il serait le pivot des mouvements de l'armée, faciliterait sa concentration et lui fournirait son appui. L'armée, elle, doit combattre en rase campagne.

A la lumière de ces précédents, il nous est maintenant possible de définir la solution apportée par le Service actif de 1939-1945, à la défense nationale par la fortification. Disons d'emblée qu'après les expériences passagères du temps de la première guerre de 1914-1918, la mobilisation de 1939-

1945 a concilié les opinions soutenues au cours du XIX^e siècle. Grâce aux moyens puissants mis à la disposition de l'Armée, elle a doté le pays d'un système de fortification qui réalise : 1^o l'arrêt à la frontière ; 2^o une position intermédiaire qui peut toujours être utilisée par l'armée de campagne ; 3^o un « réduit » central fortifié et défendu sur quatre fronts.

Le général Guisan considérait avec raison que les principes des mesures de fortification devaient s'inspirer des grandes décisions stratégiques. Les forteresses de Saint-Maurice et du Gothard étaient des héritages des temps anciens, mais toujours valables, de même que leur extension à Sargans. Aux frontières, les barrages avaient été renforcées par des ouvrages plus importants sur les voies d'accès. Mais ce système n'était pas partout complet et achevé. Il s'agissait de mettre l'armée de campagne en mesure de combattre sur la position d'armée, ce qui obligeait à construire l'ossature de la position et à donner plus de profondeur aux positions de la couverture frontière ¹.

Le chef de l'état-major général, le commandant de corps Jacob Huber observe que pendant les années 1920-1934 on attachait peu d'importance aux fortifications et que c'est à peine si les crédits attribués à Saint-Maurice et au Gothard assuraient leur entretien. La situation se modifie en 1934. On reconnaît la nécessité de la protection et de l'organisation de la couverture-frontière renforcée par la fortification, placée seulement sur les axes de pénétration. Entre 1934 et 1938, avec la nouvelle organisation des brigades frontières on passe des fortins isolés à la ligne continue renforcée par des obstacles.

Ces travaux interrompus à la mobilisation générale furent bientôt repris, mais jusqu'au milieu de 1940, comme aucun plan n'existait, la troupe construisit très souvent elle-même « à son gré » ².

¹ *Rapport du Général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le Service Actif, 1939-1945*, pp. 75-79.

² *Rapport du chef de l'Etat-Major Général de l'Armée au Commandant en chef de l'Armée sur le Service Actif, 1939-1945*, pp. 219-220.

Le 4 octobre 1939, le général Guisan fait établir un premier plan d'opérations pour l'hypothèse « Nord ». Ce plan prévoyait la concentration des forces sur une *position d'armée* jalonnée par la région fortifiée de Sargans, développée depuis le printemps 1939, les lignes d'eau du lac de Wallenstadt, de la Linth, du lac de Zurich, les crêtes militaires du Jura argovien et bâlois, jusqu'au plateau de Gempen et comme complément le Jura bernois, neuchâtelois et vaudois ¹.

Jusqu'en juin 1940, les travaux de fortifications furent en conséquence concentrés, dans la zone frontière à Sargans, dans la plaine de la Linth, la position de la Limmat, le nord du Jura et région du Hauenstein, enfin à Saint-Maurice. Il s'est agi de constructions permanentes ou semi-permanentes d'infanterie, de positions de batteries, d'obstacles antichars, d'abris, de P.C., de routes, de cantonnements. Au moment de la défaite française les installations entreprises étaient presque terminées ².

L'effondrement de la résistance française et l'entrée en scène de l'Italie, mettaient la Suisse, au moment de l'armistice du 25 juin 1940, en face du danger d'être attaquée sur tous les fronts. Appréciant cette situation, le général Guisan prit alors la décision d'un nouveau dispositif de défense organisée en profondeur. Les études d'état-major conduites pendant l'hiver et le printemps 1940 avaient précisé dans la pensée du commandement la notion du « réduit », de la forteresse des Alpes. Pour le général Guisan il s'agissait de passer progressivement à un dispositif central et à une tactique de défense sur tous les axes qui conduisaient vers le centre ³.

Le 12 juillet 1940, le Général remettait au Conseiller fédéral Minger, chef du Département militaire fédéral une note détaillée faisant connaître les motifs de sa décision.

¹ *Rapport du Général Guisan*, pp. 19-21.

² *Rapport du chef de l'Etat-Major*, p. 220.

³ *Rapport du Général Guisan*, pp. 32-35. Cf. BERNARD BARBEY : *P. C. du Général 1940-1945*, Neuchâtel, 1948, pp. 21-24.

La défense du territoire, conçue selon le principe de l'échelonnement en profondeur, comporte trois échelons de résistance : 1^o les troupes frontières dans leur dispositif actuel ; 2^o une position avancée ou de couverture utilisant la position d'armée, prolongée par un front ouest, jusqu'à la trouée de Bulle ; 3^o une *position des Alpes* ou *réduit national* flanquée à l'est, au sud et à l'ouest par les forteresses de Sargans, Saint-Gothard et Saint-Maurice. « Les troupes de la position des Alpes tiendront sans esprit de recul, avec des approvisionnements constitués pour une durée maximum. » Entre ces trois échelons, des points d'appui de défense antichars, des nids de résistance gardés sur tous les fronts comportant un jeu de destructions et confiés à des détachements légers et des troupes territoriales ¹.

Pendant quatre ans cette stratégie de défense d'un territoire encerclé aboutissant au réduit central « où se livrerait le combat suprême » garda les passages alpestres préparés pour la destruction et répondit aux possibilités d'attaques, selon des procédés tactiques de plus en plus agressifs ².

L'occupation du réduit fut donc organisée conformément à ces principes, avec diverses modifications de 1941 à 1944, caractérisées notamment en 1941, par le renforcement du réduit d'éléments prélevés sur la position avancée, puis par le remplacement de son occupation par des brigades légères.

Dès 1942, à la suite des débarquements alliés en Afrique du Nord, puis dans l'éventualité d'une invasion du continent, l'Etat-major de l'armée prépara les ordres d'opérations comportant la sortie du réduit pour la protection de la frontière ouest. C'est ce qui fut réalisé en 1944, par les ordres du Général coïncidant avec les événements de France et d'Italie et la progression des Alliés en France, jusqu'au

¹ *Ibidem*, pp. 36-40.

² *Rapport du Général Guisan*, pp. 40-41.

Rhin, puis en 1945, en Allemagne. Durant l'hiver 1944-1945, l'importance des ponts de Bâle amena le Général à renforcer la défense autour de la ville par l'établissement d'un vaste camp retranché s'opposant à toute tentative de franchissement du fleuve¹.

Ceci étant rappelé, le moment est venu de préciser le rôle de la fortification dans la défense basée sur le réduit.

La décision de 1940 du Général englobait les trois grandes forteresses de Sargans, du Gothard et de Saint-Maurice dans le réduit, comme les principaux piliers du système, « le Gothard devenait la citadelle, c'est-à-dire le centre de résistance suprême, en même temps que poste de commandement central des voies transalpines dont nous devons garder le contrôle ». « Pièces maîtresses d'un seul et même système cohérent », le Général et le chef de l'état-major général conçurent « l'impérieuse nécessité de les moderniser, de les compléter et de les relier entre elles. »² Les tâches de construction, d'une certaine ampleur furent confiées aux corps d'armée et, pour les grands ouvrages au génie de l'armée. De plus le Général veilla au complément de la fortification dans certaines zones extérieures au réduit, pour éviter des solutions de continuité et former du tout un système logique³.

Considérant l'œuvre accomplie de 1939 à 1945, le général Guisan reste persuadé que cet ensemble de fortifications et de destructions de même que les dépenses qu'il a entraînées étaient nécessaires. Ce système de fortification « basé sur la force naturelle du terrain, ne formant qu'un avec lui sera peut-être un des seuls systèmes, un des seuls principes de défense susceptibles de résister aux nouveaux moyens révélés à la fin de la guerre ». Ce système « ne gardera sa valeur que si nous le considérons non pas comme un matériel « magasiné », mais en quelque sorte, comme un organisme vivant. »

¹ *Ibidem*, pp. 64-67. — *Rapport du chef de l'Etat-Major Général*, pp. 41-42.

² *Rapport du Général Guisan*, pp. 80-81.

³ *Ibidem*, pp. 82-83.

Il devrait être complété pour servir de base d'opérations aux opérations de l'armée hors réduit, pour les positions de la Limmat, du Hauenstein, de la Sarine » .

Le *Rapport du chef de l'état-major de l'armée* donne une vue d'ensemble des fortifications à la fin du Service actif. Les fortifications frontières forment une ceinture de Sargans, le long du Rhin jusqu'à Bâle et par le Jura, de Koblenz au Léman. Les routes de pénétration du Jura et de la trouée entre Jura et Léman sont barrées à plusieurs reprises. De même au sud les passages frontières du Valais. Au Tessin, les fortifications du Monte-Ceneri sont renforcées, un barrage de la vallée du Tessin construit au sud de Biasca. Dans les Grisons, un point d'appui avancé au nœud des routes Sûs-Zernez, des barrages aux cols et défilés.

Les fortifications frontières sont constituées en grande partie par des fortins pour les armes d'infanterie et des obstacles. En quelques endroits, de gros ouvrages d'artillerie. Le renforcement de la couverture-frontière permet une diminution des effectifs d'occupation.

Pour le réduit, Sargans a été érigé en forteresse au moins égale à celle de Saint-Maurice. Le Gothard et Saint-Maurice ont été renforcés et modernisés. Au front Sud, entre Sargans et Saint-Maurice, les entrées des vallées sont fortement barrées et le terrain intermédiaire renforcé. A côté des fortins pour les armes d'infanterie, les fortifications du réduit comprennent un grand nombre d'ouvrages d'artillerie sous rocher et dans des forts.

Entre le réduit et les fortifications frontières, deux lignes fortifiées traversent le Plateau, la ligne de la Limmat, faisant front au nord-est, et la ligne de Morat-Sarine, faisant front vers le sud-ouest. Ces lignes sont moins importantes que celles du réduit, mais peuvent servir de points d'appui à l'armée de campagne.

Les crédits pour les travaux de fortifications laissent bien loin derrière eux les dépenses antérieures et celles prévues pour les projets les plus complets et non réalisés.

Avant le Service actif, les crédits selon budget pour les fortifications frontières et la forteresse de Sargans (non compris Saint-Maurice et le Saint-Gothard) se sont élevés à 161 750 000 francs. Pendant le Service actif, 900 000 000 fr. ont été dépensés pour l'ensemble des fortifications, frontières et Sargans, secteurs des corps d'armée, services, armement, munitions, équipements, vivres.

Le colonel-commandant de corps Jacob Huber conclut en ces termes :

« A la fin du service actif, nous possédions pour l'avenir un fort système de fortifications nationales, d'une valeur permanente. L'importance des moyens financiers investis et fournis par le peuple suisse exige que ces installations soient soigneusement entretenues. Il serait inadmissible, comme ce fut le cas après la guerre mondiale de 1914-1918, que les sommes nécessaires à ce but fussent diminuées ou même supprimées. Le coût annuel d'un entretien minutieux et indispensable des installations et des équipements est évalué à environ, 1 ½ % du coût des constructions, soit 13 millions.

« Je suis persuadé qu'à partir de 1943, nos fortifications jouèrent dans les plans allemands un rôle appréciable et il est vraisemblable qu'elles ont contribué dans une certaine mesure, à écarter une attaque de la Suisse. Les dépenses faites pour les fortifications ne furent par conséquent pas vaines».

« Si, avec vigilance, nous adaptons nos fortifications aux nouveaux moyens de combat, si à temps nous les améliorons, elles seront toujours pour notre armée de campagne un soutien de valeur. Dans ces conditions, les lourds sacrifices consentis à partir de 1936, n'auront pas été utiles seulement pour le temps du service actif. L'état de fortification de notre pays a atteint un degré nulle part ailleurs égalé. A côté de leur valeur purement matérielle, nos fortifications sont le symbole de notre volonté de défense dans des temps difficiles, et aussi l'expression de notre neutralité puisque érigés sur tous les fronts¹. »

¹ *Rapport du Chef de l'état-major général*, pp. 221-226, 228-229.

Si maintenant, nous comparons ce qu'a fait le Service actif 1939-1945, avec les projets réalisés ou seulement, entrevus ou étudiés, de 1860 au début du XX^e siècle, nous constatons que, pour la première fois, la fortification permanente de la Suisse a été exécutée selon des conceptions stratégiques, conformes aux exigences de la défense du pays, dans des circonstances variables, mais en fait jusqu'ici encore inconnues. En tenant compte de ce qui a été fait avant 1939, on réalise que les idées les plus opposées et même les plus contradictoires ont été conciliées dans un plan général : A la frontière des barrages et des ouvrages d'arrêt. Une position intermédiaire renforcée. Enfin le réduit englobant les trois forteresses de Sargans, du Saint-Gothard et de Saint-Maurice.

Le réduit n'est pas identique avec la place centrale du colonel Lecomte. Il est bien une place d'armes, un point d'appui pour d'autres opérations et un lieu de refuge. Mais il est surtout une forteresse défendue sur quatre fronts, avec l'aide de la nature, la position des Alpes, et, comme l'écrit le général Guisan, « le réduit central où se livrerait le combat suprême, où l'on résisterait à outrance, où l'on formerait le dernier carré¹. »

Cette solution à la fois hardie et mûrement réfléchie a donné un but à la mise sur pied de l'Armée et, pour l'extérieur, signifié une volonté de résistance conforme à la vocation de la Suisse.

Colonel PAUL-E. MARTIN

¹ *Rapport du Général Guisan*, p. 41.